

ARLL 4/16/8

Ac R 225/13

Bruxelles, le

29 DEC. 1928

192

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION

S.G.

1ère SECTION N° I.P/4545

Réponse à

ANNEXES :

Monsieur,



J'ai l'honneur et le plaisir de vous faire savoir que, sur ma proposition, le Gouvernement a décidé de vous appeler, à titre temporaire, à la direction de la Bibliothèque Centrale de mon Département, en remplacement de M. O. Grojean, en mission à l'étranger.

Une indemnité annuelle de Frs. 40.000, payable par mensualités, vous sera allouée de ce chef.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE,

A Monsieur Albert Giraud,
34, rue Henri Bergé,
BRUXELLES.